

# Le contrat de rivières sur la bonne voie

D.L. du 19 mai 2017  
page THONON



Ce programme a été déjà validé au Schéma directeur d'aménagement de l'eau du bassin Rhône-Méditerranée. Archives photos Le Du/Françoise GRUBER

En assemblée mercredi soir à l'espace Tully, le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (Siac), que préside Jean-Yves Moracchini, a planché sur le contrat de rivières. Dans cette phase de consultation, le président du Siac a présenté le contenu de ce contrat. Donc, pas de vote ce soir-là, qui aura lieu le 15 juin après l'installation d'un comité de rivières.

La première étude ayant démarré en 2012, ce contrat de rivières est actuellement prêt puisqu'il a été validé par les financeurs.

Ce contrat s'inscrit dans le Schéma directeur d'aménagement de l'eau (Sdage) du bassin Rhône - Méditerranée et le Chablais en fait partie.

Le Siac étant la structure porteuse de ce contrat, Jean-Yves Moracchini et Pascal Chessel, vice-prési-

dent ont défendu le programme il y a deux mois à Lyon. Programme qui a été validé par les instances du Sdage.

Il concerne le bassin-versant des Dranses Est lémanique et la partie suisse, soit Saint-Gingolph dans le Valais.

## ■ Un contrat ambitieux

Reste que sur le terrain, ce contrat est ambitieux « parce qu'il faut gérer tout en même temps », devait souligner Jean-Yves Moracchini. Tout en sachant que sont concernées les rivières, les ruisseaux qui se jettent dans le Léman, mais aussi les eaux ruisselantes, le thermal, les zones humides, la neige de culture dans les stations etc.

Ce contrat de rivières comporte 64 fiches. Coût de l'opération : 23 millions d'euros (M€) dont 10 sont

consacrés à l'assainissement, les travaux étant pris en charge par les intercommunalités.

Ses fiches pointent la quantité et la qualité de l'eau, la qualité du milieu et

la gestion des risques, notamment au niveau des torrents de montagne.

Alors que chaque commune ne était obligée de demander des autorisations pour engager des travaux, « ce

Jean-Yves Moracchini a présenté le contrat de rivières qui sera soumis le 15 juin au vote des élus, qui n'ont pas vraiment posé de questions. Photo Le Du/J.B.



Jean-Jacques BERCHEMIN

## L'INFO EN +

### COMPTE ADMINISTRATIF

□ C'est celui de 2016. Année où le Siac a commencé à rembourser le fameux emprunt toxique. Or, ce remboursement n'a pas pénalisé les finances. D'ailleurs, la participation des communes n'a pas augmenté et l'auto-financement s'est même vu conforter. Tout simplement parce que le Siac ne fait plus appel à des cabinets conseils. Le budget du Siac est de 3,9 millions d'euros (M€). Tous les impayés relatifs à l'emprunt seront épongés en 2018. Le compte administratif a été voté à l'unanimité, tout comme le compte de gestion.